Chapitre 14 – Responsabilité sociale et développement durable

INTRODUCTION

L'entreprise joue un rôle important dans la vie économique et sociale. Elle produit des biens et des services, crée des emplois, distribue des revenus et participe au développement économique. Cependant, son activité peut également avoir des conséquences sur les salariés, les clients, la société et l'environnement.

Dans ce contexte, l'entreprise ne peut plus être considérée uniquement comme une organisation recherchant la performance économique. Elle doit également prendre en compte les conséquences de ses décisions et de ses activités sur l'ensemble de ses **parties prenantes**.

C'est dans cette perspective que se développent les notions de **responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)** et de **développement durable**.

La RSE invite l'entreprise à intégrer dans ses décisions des préoccupations économiques, sociales, environnementales et éthiques. Le développement durable vise, quant à lui, à répondre aux besoins du présent tout en préservant les possibilités des générations futures.

I. Notion de responsabilité sociale de l'entreprise

La **responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)** désigne la prise en compte volontaire, par l'entreprise, des conséquences économiques, sociales, environnementales et éthiques de ses activités et de ses décisions.

La RSE signifie que l'entreprise ne s'intéresse pas uniquement à ses résultats financiers. Elle prend également en considération les intérêts et les attentes des différentes **parties prenantes**.

Parmi ces parties prenantes, on peut citer :

- les salariés ;
- les clients ;
- les fournisseurs ;
- les associés ou actionnaires ;
- les organismes financiers ;

- l’administration ;
- les collectivités territoriales ;
- les associations ;
- la société dans son ensemble ;
- l’environnement naturel.

Exemple

Une entreprise peut mettre en place une politique RSE en :

- améliorant les conditions de travail ;
- réduisant sa consommation d’énergie ;
- limitant ses déchets ;
- favorisant la formation de ses salariés ;
- améliorant la qualité et la sécurité de ses produits ;
- développant des relations responsables avec ses fournisseurs.

La RSE conduit donc l’entreprise à rechercher un équilibre entre **performance économique et responsabilité envers la société et l’environnement**.

II. Les dimensions de la RSE

La RSE peut être analysée à travers plusieurs dimensions complémentaires.

A. La dimension économique

L’entreprise doit assurer sa pérennité économique.

Elle doit notamment :

- produire efficacement ;
- maîtriser ses coûts ;
- satisfaire ses clients ;
- assurer sa rentabilité ;
- investir ;
- préserver sa capacité de développement.

Une entreprise qui n'est pas économiquement viable aura des difficultés à maintenir durablement ses engagements sociaux et environnementaux.

B. La dimension sociale

La dimension sociale concerne les relations de l'entreprise avec ses salariés et, plus largement, avec les personnes concernées par son activité.

Elle peut notamment porter sur :

- les conditions de travail ;
- la santé et la sécurité ;
- la formation ;
- l'égalité professionnelle ;
- la non-discrimination ;
- le dialogue social ;
- le développement des compétences.

Exemple

Une entreprise peut développer un programme de formation continue permettant à ses salariés d'acquérir de nouvelles compétences.

C. La dimension environnementale

La dimension environnementale concerne les conséquences de l'activité de l'entreprise sur la nature et les ressources.

L'entreprise peut agir sur :

- la consommation d'énergie ;
- la consommation d'eau ;
- les déchets ;
- les émissions ;
- l'utilisation des matières premières ;
- la pollution ;
- la protection des ressources naturelles.

D. La dimension éthique

L'entreprise doit également intégrer des principes de comportement responsable dans ses relations avec ses différentes parties prenantes.

Cela peut concerner :

- la transparence ;
- l'intégrité ;
- le respect des engagements ;

- la lutte contre la corruption ;
- la protection des données ;
- le respect des droits des personnes.

La RSE repose donc sur une approche globale de la responsabilité de l'entreprise.

III. Notion de développement durable

Le **développement durable** peut être défini comme un mode de développement qui cherche à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Cette conception implique de rechercher un équilibre entre :

- le développement économique ;
- le progrès social ;
- la protection de l'environnement.

Le développement durable concerne donc l'ensemble de la société : les pouvoirs publics, les entreprises, les consommateurs, les associations et les citoyens.

Exemple

Une entreprise qui investit dans des équipements permettant de réduire sa consommation d'énergie peut poursuivre simultanément plusieurs objectifs :

- réduire ses coûts ;
- améliorer son efficacité ;
- diminuer son impact environnemental.

Le développement durable conduit ainsi à prendre en compte les conséquences **à long terme** des décisions prises aujourd'hui.

IV. Les trois dimensions du développement durable

Le développement durable repose généralement sur trois dimensions complémentaires.

A. La dimension économique

Elle consiste à assurer une activité économique viable et durable.

L'entreprise doit notamment rechercher :

- la création de valeur ;
- la productivité ;
- la rentabilité ;
- la pérennité ;
- l'innovation ;
- une utilisation efficace des ressources.

B. La dimension sociale

Elle vise à améliorer les conditions de vie et à favoriser le développement humain.

Dans l'entreprise, cela peut concerner :

- l'emploi ;
- les conditions de travail ;
- la formation ;
- l'égalité ;
- la santé et la sécurité ;
- le respect des droits fondamentaux.

C. La dimension environnementale

Elle vise à préserver les ressources naturelles et à limiter les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement.

L'entreprise peut notamment :

- réduire ses consommations ;
- limiter ses déchets ;
- favoriser le recyclage ;
- améliorer l'efficacité énergétique ;
- réduire certaines émissions ;
- utiliser des ressources de manière plus responsable.

Une approche équilibrée

Ces trois dimensions sont interdépendantes.

On peut les représenter de manière simplifiée comme suit :

Économique + Social + Environnemental = Développement durable

Une entreprise peut ainsi rechercher simultanément la performance économique, le progrès social et la protection de l'environnement.

V. Les enjeux de la RSE pour l'entreprise

La mise en place d'une démarche RSE peut répondre à plusieurs enjeux importants pour l'entreprise.

A. Améliorer l'image et la réputation

Une entreprise qui adopte des pratiques responsables peut renforcer la confiance de ses clients, de ses salariés et de ses partenaires.

La réputation de l'entreprise dépend notamment de la manière dont elle se comporte à l'égard de ses parties prenantes.

B. Améliorer les conditions de travail

Les actions sociales peuvent contribuer à améliorer :

- la qualité de vie au travail ;
- la motivation ;
- le développement des compétences ;
- l'implication des salariés.

C. Maîtriser certains coûts

Les actions environnementales peuvent également permettre de réduire certaines dépenses.

Par exemple :

- réduire la consommation d'énergie ;
- limiter les pertes de matières ;
- réduire les déchets ;
- améliorer l'utilisation des ressources.

Une démarche responsable peut donc être associée à une recherche d'efficacité.

D. Anticiper les évolutions

La RSE peut également aider l'entreprise à anticiper certaines évolutions :

- nouvelles attentes des consommateurs ;
- évolution des réglementations ;
- transformation des marchés ;
- évolution des technologies ;
- nouvelles exigences des partenaires.

L'entreprise peut ainsi intégrer progressivement ces évolutions dans sa stratégie.

E. Renforcer les relations avec les parties prenantes

La RSE encourage le dialogue avec les différentes parties prenantes.

L'entreprise peut ainsi mieux comprendre leurs attentes et identifier les domaines dans lesquels elle doit améliorer ses pratiques.

VI. La contribution de l'entreprise au développement durable

L'entreprise peut contribuer au développement durable à travers ses décisions, ses investissements et ses pratiques quotidiennes.

A. Réduire l'impact environnemental

Elle peut notamment :

- réduire sa consommation d'énergie ;
- économiser l'eau ;
- limiter les déchets ;
- favoriser le recyclage ;
- optimiser les transports ;
- utiliser plus efficacement les matières premières.

B. Développer des pratiques sociales responsables

L'entreprise peut :

- améliorer les conditions de travail ;
- assurer la santé et la sécurité des salariés ;
- développer la formation ;
- favoriser l'égalité des chances ;
- lutter contre les discriminations ;
- favoriser l'emploi et le développement des compétences.

C. Favoriser une consommation responsable

L'entreprise peut également agir à travers les produits et services qu'elle propose.

Elle peut développer :

- des produits plus durables ;
- des produits réparables ;
- des emballages réduits ou recyclables ;
- des services favorisant une utilisation responsable des ressources.

Elle peut également informer les consommateurs de manière claire et transparente.

D. Agir au niveau du territoire

L'entreprise peut participer au développement de son territoire à travers :

- la création d'emplois ;
- le recours aux fournisseurs locaux lorsque cela est pertinent ;
- la formation ;
- le soutien à certaines initiatives locales ;
- la participation à des projets économiques ou sociaux.

E. Intégrer le développement durable dans la gestion

La contribution au développement durable ne doit pas nécessairement être limitée à des actions ponctuelles.

Elle peut être intégrée dans les décisions quotidiennes de l'entreprise :

Planifier → Agir → Mesurer → Évaluer → Améliorer

Cette démarche permet de transformer les principes de responsabilité en pratiques concrètes.

CONCLUSION

L'entreprise occupe une place importante dans la société. Sa responsabilité ne se limite pas à produire et à réaliser des résultats économiques. Elle doit également prendre en compte les conséquences de ses activités sur ses salariés, ses clients, ses partenaires, son territoire et l'environnement.

La RSE permet ainsi d'intégrer progressivement les préoccupations **économiques, sociales, environnementales et éthiques** dans le fonctionnement de l'entreprise. Le développement durable apporte une vision de long terme fondée sur la recherche d'un équilibre entre performance économique, progrès social et préservation de l'environnement.

Pour être efficace, cette démarche doit être intégrée aux décisions et aux pratiques de management. Les responsables de l'entreprise doivent donc être capables de définir des orientations, de mobiliser les ressources, de coordonner les actions et de suivre les résultats.

Le prochain chapitre sera consacré à : Le management stratégique et opérationnel